

**Question orale de Christine Defraigne à Jean-Claude Marcourt,  
Vice-Président et Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de  
l'Innovation et du Numérique, relative à la faillite des toleries  
de Sclessin**

Le lundi 19 octobre, la faillite des Toleries de Sclessin a été annoncée. Cette entreprise emploie 85 personnes et s'était distinguée dans la métallurgie à Liège.

Selon la presse, le personnel aurait été licencié et aucun repreneur potentiel ne serait connu jusqu'à présent. D'après le syndicat, ce serait « presque une faillite frauduleuse ». Je vous ai posé la question, sans réponse. Quelles sont les conditions de la faillite ? En quoi celle-ci serait-elle frauduleuse ? Quelles sont les conséquences de cette faillite sur la Wallonie ?

A présent, nous apprenons le 16 janvier qu'un potentiel repreneur avait finalement renoncé. Il y aurait, selon la presse, une autre solution sur la table : « une piste venant de l'Est amenée par un représentant de l'AWEx ». Quelle est cette piste ? Où en est-on ?

Par ailleurs, on m'apprend que, depuis une quinzaine de jours, une négociation serait en cours pour un potentiel repreneur liégeois. Pouvez-vous m'en dire plus à ce propos ? Qui est ce repreneur ? Où en sont les négociations ?

Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, quel est l'avenir des TDS et quel impact cela aura-t-il sur la Wallonie ? De plus, que va-t-il advenir des 85 employés ?